

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 94

12 janvier 2012

SOMMAIRE

Brokerage Marketing Organizer Holding S.A.	4512	Strasbourg-Immo S.A.	4490
EMCap S.C.A.	4474	Strategic Venture Capital Holdings S.A.	4491
Eurofinancial Group S.à r.l.	4466	Sublim Investments S.A.	4491
FYI S.à r.l.	4492	Summerhill Holding S.à r.l.	4491
Green Hills S.à r.l.	4504	Swip Islamic Sicav	4492
SES Astra 1KR S.à r.l.	4471	SXS Distribution S.à r.l.	4501
SES Astra 1L S.à r.l.	4471	Sylvagri Consult S.à r.l.	4501
SES Astra 1M S.à r.l.	4471	Taiga S.à r.l.	4503
SES Astra 2E S.à r.l.	4466	TDR INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée	4503
SES Astra 2F S.à r.l.	4466	TDR INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée	4503
SES Astra 2G S.à r.l.	4466	Techpro Consulting S.A.	4503
SES Astra 3B S.à r.l.	4471	Tescara S.A.	4504
SES Astra 5B S.à r.l.	4470	Thalis s. à r.l.	4511
Shark S.A.	4472	Thalis s. à r.l.	4511
SHCO 7	4472	Thalocca	4501
SHCO 9	4472	Theo Müller Group S.à r.l.	4501
Sibad International S.A.	4472	Thistleford S.A.	4512
Sim Sala Bim S.à r.l.	4473	Thistleford S.A.	4510
Sinram S.A.	4473	Tienna S.à r.l.	4502
SITI-Société Immobilière de Transactions et d'Investissements S.A.	4473	TOP Center Mersch GmbH	4511
Société Immobilière ING Luxembourg S.à r.l.	4473	Toronto Investholding S.à r.l.	4511
Socrimex Europe S.à r.l.	4474	Torun S.à r.l.	4502
Sodetour S.à r.l.	4489	Tourmaline Logistics (Lux) S.à r.l.	4502
Sofeco S.A.	4489	Tradition Luxembourg S.A.	4511
Soliman S.A.	4489	Transbella Investholding S.A.	4512
Soneparfi SA	4489	Transport Dodion Bruno s.à r.l.	4512
Sovem S.à r.l.	4490	Trincar s.à r.l.	4512
Spaciof, S.à r.l.	4490	Trude Ledosquet S.à r.l.	4502
Spanworx S.A.	4490	Tulip Logistics S.à r.l.	4503
Springwell Holding S.à r.l.-SPF	4491		

SES Astra 2E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.241.

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 5 août 2011, Monsieur Martin Halliwell et Monsieur Pierre Margue résidant tous deux professionnellement au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf ont été nommés aux postes de gérants, et ce, avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011169198/13.

(110196132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SES Astra 2F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.240.

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 5 août 2011, Monsieur Martin Halliwell et Monsieur Pierre Margue résidant tous deux professionnellement au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf ont été nommés aux postes de gérants, et ce, avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011169199/13.

(110196131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SES Astra 2G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.246.

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 5 août 2011, Monsieur Martin Halliwell et Monsieur Pierre Margue résidant tous deux professionnellement au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf ont été nommés aux postes de gérants, et ce, avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011169200/13.

(110196130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Eurofinancial Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.075.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

La Société INTRAMAR S.p.A., une société par actions de droit italien, ayant son siège social à Via Antonio Gramsci n-14, Rome, I-00197, Italie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Rome sous le numéro 03512881008.

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 29 Novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En sa qualité d'associé unique de la société WINDSTORM – COMÉRCIO INTERNACIONAL, SOCIEDADE UNIPESSOAL LDA., une société à responsabilité limitée constituée et soumise au droit portugais et dont le siège social est établi à Avenida Do Infante, 50, 9000 015 Funchal, Madère et inscrite au registre «Conservatoria do Registo Comercial da Zona Franca da Madeira» de Madère sous le numéro 511 133 405, avec un capital social de EUR 73.000.000 (soixante-treize millions d'euros) entièrement libéré.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'associé unique, détenant les 100 % des parts représentatives de l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que les documents suivants se trouvent à la disposition de l'assemblée générale:

- une copie de la résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 26 octobre 2011 à Madère, décidant le transfert du siège statutaire et effectif de la société de la Zone Franche de Madère à Luxembourg,

- un certificat daté du 2 novembre 2011, émis par le registre de commerce de Funchal,

- une copie des statuts de la Société avant le transfert,

- une situation intérimaire datée du 31 août 2011.

IV.- Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique.

2) Modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement:

- changement de la dénomination de la société en "EUROFINANCIAL GROUP S.à r.l.";

- changement de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières, lequel se lira comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société a pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

- remplacement des deux parts représentatives du capital social par 73.000 (soixante-treize mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune,

et réduction du capital social d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,00),

en vue de ramener le capital social de son montant actuel de soixante-treize millions euros (EUR 73.000.000.-) à cinquante-trois millions d'euros (EUR 53.000.000.-),

par l'annulation de 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune,

par le remboursement à l'associé unique d'un montant de dix-neuf millions huit cent onze mille six cent six euros et un centime d'euros (EUR 19.811.606,01) et le transfert du solde de la réduction, soit la somme de EUR 188.393,99 (cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euros) à un compte de «réserve libre»;

3) Refonte subséquente des statuts suivant projet de statuts en annexe à la convocation.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

Exposé

L'associé unique déclare que la société entend transférer son siège statutaire réel et effectif à Luxembourg.

Dans une assemblée générale de la société tenue à Madère, en date du 26 octobre 2011, il a été décidé par vote unanime le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège réel et effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Un procès-verbal de cette assemblée reste annexé au présent acte.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Ainsi la société continuera à fonctionner au Grand-Duché de Luxembourg, à son nouveau siège réel, avec l'intégralité de ses actifs et passifs.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'associé unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Madère à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté,

et en conséquence la société adopte la nationalité luxembourgeoise et se soumet au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption.

Il est décidé de spécifier que la situation intérimaire au 31 août 2011 ayant servi de base au transfert de siège et au changement de nationalité qui en résulte, correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg.

La société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Une copie de cette situation intérimaire, après signature «ne varietur» par le mandataire de l'associé unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'associé unique déclare qu'aucune variation importante n'est intervenue dans la situation financière de la société depuis le 31 août 2011 jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite au susdit transfert vers le Grand-Duché de Luxembourg, de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement:

- changement de la dénomination de la société en "EUROFINANCIAL GROUP S.à r.l.";
- changement de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières, lequel se lira comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société a pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

- remplacement des deux parts représentatives du capital social par 73.000 (soixante-treize mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune à attribuer à l'associé unique,

et réduction du capital social d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,00),

en vue de ramener le capital social de son montant actuel de soixante-treize millions euros (EUR 73.000.000.-) à cinquante-trois millions d'euros (EUR 53.000.000.-),

par l'annulation de 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune,

moyennant remboursement à l'associé unique d'un montant de dix-neuf millions huit cent onze mille six cent six euros et un centime d'euros (EUR 19.811.606,01) et le transfert du solde de la réduction, soit la somme de EUR 188.393,99 (cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euros) à un compte de «réserve libre».

Suite à la réduction de capital qui précède, toutes les 53.000 (cinquantetrois mille) parts sociales représentatives du capital social, sont détenues par l'associé unique, savoir: INTRAMAR S.p.A., société par actions de droit italien, ayant son siège social à Via Antonio Gramsci n- 14, Rome, I00197, Italie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Rome, sous le numéro sous le numéro 03512881008.

Troisième résolution

L'associé unique, suite aux résolutions qui précèdent, décide que les statuts de la société auront dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EUROFINANCIAL GROUP S.à r.l., régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société a pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 53.000.000 (cinquante-trois millions d'Euros) représenté par 53.000 (cinquante-trois mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

L'associé unique décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission des anciens gérants et, par vote spécial, il leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'associé unique procède ensuite à la nomination de 5 nouveaux gérants pour une durée indéterminée, savoir:

a) Monsieur Daniel GALHANO, gérant, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (président du conseil d'administration).

b) Monsieur Laurent TEITGEN, gérant, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

c) Monsieur Mike ABREU PAIS, gérant, né le 9 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

d) Monsieur Leonardo BERNASCONI, gérant, né le 16 décembre 1952 à Sorengo (Suisse), demeurant professionnellement au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano (Suisse).

e) Monsieur Michele MENABALLI, gérant, né le 21 octobre 1973 à Sorengo (Suisse), demeurant professionnellement au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano (Suisse).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à environ huit mille euros (EUR 8.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53633. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167394/220.

(110194014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

SES Astra 5B S.à.r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.975.

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 5 août 2011, Monsieur Martin Halliwell et Monsieur Pierre Margue résidant tous deux professionnellement au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf ont été nommés aux postes de gérants, et ce, avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011169201/13.

(110196128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SES Astra 1KR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.436.

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 5 août 2011, Monsieur Martin Halliwell et Monsieur Pierre Margue résidant tous deux professionnellement au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf ont été nommés aux postes de gérants, et ce, avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011169202/13.

(110196133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SES Astra 1L S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.437.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 5 août 2011, Monsieur Martin Halliwell et Monsieur Pierre Margue résidant tous deux professionnellement au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf ont été nommés aux postes de gérants, et ce, avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011169203/14.

(110196134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SES Astra 1M S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.434.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 5 août 2011, Monsieur Martin Halliwell et Monsieur Pierre Margue résidant tous deux professionnellement au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf ont été nommés aux postes de gérants, et ce, avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011169204/14.

(110196135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SES Astra 3B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.435.

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 5 août 2011, Monsieur Martin Halliwell et Monsieur Pierre Margue résidant tous deux professionnellement au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf ont été nommés aux postes de gérants, et ce, avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011169205/13.

(110196129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Shark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169207/9.

(110196637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SHCO 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.167.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales concernant les parts sociales de SHCO 7

Il résulte du contrat de transfert de parts que 500 parts sociales ont été transférées en date du 1^{er} décembre 2011 par Wiwili V LLC à Morgan Stanley International Holdings Inc., une société régie par les lois du Delaware, immatriculée auprès du registre des sociétés sous le numéro 3669908, ayant son siège au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 09 décembre 2011.

Saphia Boudjani

Manager

Référence de publication: 2011169208/15.

(110196114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SHCO 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.169.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales concernant les parts sociales de SHCO 9

Il résulte du contrat de transfert de parts que 500 parts sociales ont été transférées en date du 1^{er} décembre 2011 par SHCO 7 à Morgan Stanley International Finance SA, une société régie par les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 109 567, ayant son siège au 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 09 décembre 2011.

Saphia Boudjani

Manager

Référence de publication: 2011169209/15.

(110196120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 novembre 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

Giacomo D'Ali Staiti, professeur d'université, demeurant à Strada Palermo Milo 6, I-91100 Trapani (Italie), président;
Giovanni Adragna, entrepreneur, demeurant à Via dei Cedri 24, I-91100 Trapani (Italie), administrateur;
Pietro D'Ali, entrepreneur, demeurant à Via G.B. Fardella 22, I-91100 Trapani (Italie), administrateur;

Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant à 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Mme Marina Padalino employée privée, demeurant à 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Rossana Di Pinto employée privée, demeurant à 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011169210/27.

(110196454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Sim Sala Bim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.414.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011169211/14.

(110195970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Sinram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.049.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169213/9.

(110196618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SITI-Société Immobilière de Transactions et d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 80.152.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169214/10.

(110195811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Société Immobilière ING Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.139.

L'extrait du recueil des signatures autorisées au 2 novembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169217/10.

(110196103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Socrimex Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 125.440.

—
Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 08 décembre 2011

1^{ère} Résolution:

L'Associée Unique décide d'accepter la démission de Madame Agota Veiger de sa fonction de gérante au sein de la Société, avec effet au 02 décembre 2011.

2^{ème} Résolution:

L'Associée Unique décide de nommer, avec effet au 02 décembre 2011, Monsieur Bernd Richard SCHMINKE, né le 26 octobre 1966 à Kaiserslautern, Allemagne, demeurant à 66125, Saarbrücken, Dudweiler, Mainstr., 2 comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandweiler, le 08 décembre 2011.

Pour SOCRIMEX HOLDING S.à r.l.

Référence de publication: 2011169218/19.

(110196300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

EMCap S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 165.088.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 164.187,

here represented by Suleman Chorfi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Paris Luxembourg Participations S. à r. l., private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 108.203,

here represented by Suleman Chorfi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

3. Jacques Bouhet, born June 22, 1942 in La Souterraine France and living 6, Place Henri Bergson, 75008 Paris France, here represented by Suleman Chorfi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

4. René Grand, born June 4, 1949 in Geneva Switzerland and living 3, chemin de Malagny-le-lac, 1294 Genthod, Switzerland,

here represented by Suleman Chorfi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Types of Shareholders - Registered Office - Object - Duration

Art.1. Name / Types of Shareholders. The name of the company is “EMCap S.C.A.” (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

The Company’s shareholders are (i) EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholders (associés commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (associé commanditaires) from time to time (collectively the Limited Shareholders).

The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1.) appoints an administrator (who needs not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with

the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

10.1. The share capital is set at fifty one thousand six hundred and seventy-four euro (EUR 51,674), represented by one thousand (1,000) management shares, in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Management Shares) and fifty thousand six hundred and seventy four (50,674) redeemable Class E ordinary shares (the Class E Ordinary Shares), in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each and with a share premium amounting to six point four euro (EUR 6.4) per Class E Ordinary Share. These Class E Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law and the Articles.

The Management Shares and the Class E Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

10.2. The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

10.3. The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to five million euro (EUR 5,000,000), by the issue of five million (5,000,000) new Class E Ordinary Shares, having the same rights as the existing Class E Ordinary Shares it being understood that for each Class Ordinary Share issued, each investor subscribing for Class E Ordinary Shares will also have to pay six point four euro (EUR 6.4) per Class E Ordinary Share to the Company's share premium account;

(ii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

10.4. Any available share premium shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles and subject to the Law. The Company shall have a share premium account common to all Classes of Ordinary Shares issued by the Company from time to time and which shall be distributable to the Shareholders subscribing for any of these Classes of Ordinary Shares.

Art. 6. Shares.

10.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

10.2. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

10.3. A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

10.4. A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set by Article 49-8 of the Law and by the Articles.

6.7. Compulsory Redemption from Prohibited Persons:

6.7.1. If the Managing Shareholder discovers at any time that Ordinary Shares are owned by a Prohibited Person (as defined below), either alone or in conjunction with any other person, whether directly or indirectly, the Managing Shareholder may, to the fullest extent permitted by law, at its discretion and without liability, compulsorily redeem the Ordinary Shares at their then applicable fair value held by any such Prohibited Person upon payment to such Prohibited Person of an amount equal to seventy-five (75) per cent of the fair value of its shareholding in the relevant Class of Ordinary Shares.

6.7.2. The expression "Prohibited Person" shall mean any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Managing Shareholder, the holding of Ordinary Shares may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax or other regulatory disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the expression "Prohibited Person" includes any investor which does not meet the definition of "Qualified Investors", i.e. sophisticated investors having acquired a certain experience in investing in similar products.

6.7.3. The Managing Shareholder shall not proceed to compulsorily redeem the Ordinary Shares held by the Prohibited Person before having given such Prohibited Person a written notice at least fifteen (15) business days prior to the compulsory redemption.

6.7.4. Upon redemption, the Prohibited Person will cease to be the owner of those Ordinary Shares.

6.7.5. The payment of the redemption proceeds to such Prohibited Person shall be made at the liquidation of the Company. Nevertheless, such payment may be anticipated at the discretion of the Managing Shareholder. In the event that the Managing Shareholder compulsorily redeems Ordinary Shares held by a Prohibited Person, the Managing Shareholder may provide the other Shareholders (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Prohibited Person at a price equal to seventy five (75) per cent of the fair value of the Prohibited Person's shareholding in the relevant Class of Ordinary Shares.

6.7.6. The Managing Shareholder may require any Shareholder to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of determining whether or not such owner of Ordinary Shares is or will be a Prohibited Person.

6.7.7. Any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the redemption proceeds (including those taxes, commissions and fees incurred in any country in which Ordinary Shares are sold) will be charged to the Prohibited Person by way of a reduction to any redemption proceeds.

6.8. Other Compulsory Redemption Possibilities:

6.8.1. Pro rata the number of Ordinary Shares held by each Limited Shareholder, the Managing Shareholder may, in its absolute discretion and including in relation to distributions made by the Company, to the fullest extent permitted by law, decide to compulsorily redeem all or some of the Ordinary Shares in issue in the same Class of Ordinary Shares. The Managing Shareholder will notify each Shareholder in writing, in accordance with the principle of equal treatment of Shareholders, of the number of Ordinary Shares and/or fractions thereof it wishes to redeem and of the redemption price, calculated as provided below.

6.8.2. Ordinary Shares will be compulsorily redeemed at the fair value per Ordinary Share of the relevant Class calculated as of the last valuation day. The redemption price will be paid within thirty (30) Business Days from the date of redemption to the bank account designated by the relevant Shareholder. Redeemed Ordinary Shares will be cancelled concomitantly with such payment together with any certificate issued.

6.8.3. The Managing Shareholder shall have the right, in its sole discretion, to satisfy payment of the redemption price in cash or in kind, or in a combination thereof. Shareholders, prior to the subscription of Shares, will acknowledge this possibility and specifically agree to receiving payments in kind and that the nature and type of the assets to be transferred to a Shareholder shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders. The valuation used for such payment in kind shall be confirmed by a special report of an independent auditor. The costs of any such transactions shall be borne by the transferee.

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of Article 4.3. apply or the Managing Shareholder resigned or is removed or dismissed for Cause. The expression "Cause" shall mean the gross negligence, wilful misconduct or fraud in the discharge of the Managing Shareholder's obligations in relation to the Company; or the insolvency, administration, bankruptcy of the Managing Shareholder; or, and inasmuch as applicable, in the event that the Managing Shareholder has materially breached its obligations under the Articles and, if the breach is capable of remedy, failing to remedy the breach within thirty (30) days starting on the day after receipt of written notice giving full details of the breach and requiring the relevant party to remedy the breach and stating that a failure to remedy the breach may give rise to termination (for the purposes of this provision a breach is capable of remedy if time is not of the essence in performance of the obligation and if the relevant party can comply with the obligation within a thirty (30) day period).

7.2 The Managing Shareholder may be removed for Cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted as follows:

- (i) the quorum will be at least fifty per cent (50%) of the Ordinary Shares being present or represented;
- (ii) the resolution must then be passed with two-thirds (2/3) of the votes cast by the Shareholders present or represented.

7.3 Following the resignation or removal of the Managing Shareholder, a new Managing Shareholder of the Company will be appointed by decision of the general meeting of Shareholders pursuant to the same quorum and majority requirements as above-mentioned.

7.4 In the event of a change of the Managing Shareholder, the Managing Shareholder shall transfer its Management Shares and all of its Ordinary Shares (if any) of any Class to the new managing shareholder of the Company. The purchase price for the transfer of the Management Shares and the Ordinary Shares shall be determined between the Managing Shareholder and the person to be appointed as new managing shareholder of the Company (for the purpose of this paragraph, the "Parties") or, if the Parties fail to agree on such purchase price, it shall be fixed by a third party expert selected by the General Meeting (as defined in Article 9.1. below) deliberating on the appointment of a new managing shareholder of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.6 Unless a transaction would relate to current operations of the Company entered into under normal conditions, transactions made between the Company and its Managing Shareholder having an interest conflicting with that of the Company are only mentioned in the decisions register in conformity with Article 57 of the Law.

7.7 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.8 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly.

7.9 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 9. Powers and Voting Rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). In accordance with Article 111 of the Law, no decision of a General Meeting will be validly taken without the prior approval of the Managing Shareholder.

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting Proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Unless otherwise provided under Article 10.4 below, written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If so provided for in the convening notice, Limited Shareholders wishing to attend a General Meeting must register at least three (3) days prior to the date of the meeting at the place designated for this purpose in the convening notice.

10.5 To the extent permitted by the Law, a General Meeting may be held without prior convening notice if all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting.

10.6 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.7 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.8 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received at least three (3) days prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.9 Unless otherwise provided under Article 10.9 below, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.10 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.11 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. Supervision - Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

11.1 Pursuant to article 109 of the Law, the Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) commissaires (together referred to as the Supervisory Board) in accordance with Article 109 of the Law, who need not be Shareholders.

11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), in which case no Supervisory Board will be appointed and its functions will be fulfilled by said external auditor(s).

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years for the members of the Supervisory Board but the term of their office may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 12. Financial Year and Approval of Annual Accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of Profits.

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Managing Shareholder must have drawn up interim accounts showing that the funds available for distribution are sufficient;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision of the Managing Shareholder, as applicable, to distribute an interim dividend may not be taken more than two (2) months after the date at which the interim accounts referred to under i) above have been drawn up; and

(iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, prepare (s) a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General Provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitory Provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31st) of December 2012.

Subscription and Payment

EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one thousand (1,000) Management Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand euro (EUR 1,000).

Paris Luxembourg Participations S. à r.l., represented as stated above, subscribes for twenty-seven thousand and twenty-seven (27,027) Class E Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one euro each (EUR 1), issued by the Company with a share premium amounting to six euro and forty cents (EUR 6.40), and to fully pay them by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and eighty cents (EUR 199,999.80) which shall be allocated as follows:

- twenty-seven thousand and twenty-seven euro (EUR 27,027) to the nominal share capital account of the Company; and

- one hundred seventy-two thousand nine hundred seventy-two euro and eighty cents (EUR 172,972.80) to the share premium account of the Company.

Jacques Bouhet, represented as stated above, subscribes for sixteen thousand eight hundred and ninety-one (16,891) Class E Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one euro each (EUR 1), issued by the Company with a share premium amounting to six euro and forty cents (EUR 6.40), and to fully pay them by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-three euro and forty cents (EUR 124,993.40) which shall be allocated as follows:

- twenty-seven thousand and twenty-seven euro (EUR 16,891) to the nominal share capital account of the Company; and

- one hundred eight thousand one hundred two euro and forty cents (EUR 108,102.40) to the share premium account of the Company.

René Grand, represented as stated above, subscribes for six thousand seven hundred and fifty-six (6,756) Class E Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, issued by the Company with a share premium amounting to six euro and forty cents (EUR 6.40), and to fully pay them by a contribution in cash in an aggregate amount of forty nine thousand nine hundred ninety-four euro and forty cents (EUR 49,994.40) and which shall be allocated as follows:

- six thousand seven hundred and fifty-six euro (EUR 6,756) to the nominal share capital account of the Company; and
- forty-three thousand two hundred thirty-eight euro and forty cents (EUR 43,238.40) to the share premium account of the Company.

The amount of Three hundred seventy-five thousand nine hundred eighty-seven euro sixty cents (EUR 375,987.60) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:

- Alexandre Hamaide, consultant, born January 27, 1980 in Paris, France and living 34, rue du Docteur Blanche, 75016 Paris, France.
- Emmanuel Limido, manager, born January 5, 1959 in Paris, France and living 36, Roland Way, London UK.
- Jacques Bouhet, born June 22, 1942 in La Souterraine, France and living 6, Place Henri Bergson, 75008 Paris, France.
- René Grand, manager, born June 4, 1949 in Geneva, Switzerland and living 3 chemin de Malagny-le-Lac, 1294 Genthod, Switzerland.

2. The registered office of the Company is set at 14, rue du Marché-aux-Herbes, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., une société régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe à 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B 164.187, représentée par Suleman Chorfi, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Paris Luxembourg Participations S. à r. l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B 108.203, représenté par Suleman Chorfi, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. Jacques Bouhet, né le 6 juin 1942 à La Souterraine, France, et résidant au 6, place Henri Bergson, 75008 Paris, France, représenté par Suleman Chorfi, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. René Grand, né le 5 juin 1949 à Genève, Suisse, et résidant au 3, chemin de Malagny-le-Lac, 1294 Genthod, Suisse, représenté par Suleman Chorfi, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Types d'Actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'Actionnaires. Le nom de la société est «EMCap S.C.A.» (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Les actionnaires de la Société sont (i) EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., une société régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe à 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, (l'Actionnaire Commandité) et (ii) les associés commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un associé commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).

L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée,

à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Actionnaire Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Actions

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante et un mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 51.674), représenté par mille (1.000) actions de commandité, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Actions de Commandité) et cinquante mille six cent soixante-quatorze (50.674) actions ordinaires rachetables de classe E (les Actions Ordinaires de Classe E), sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et avec une prime d'émission égale à six euro et quarante cents (EUR 6,40) par Action Ordinaire de Classe E. Ces Actions Ordinaires de Classe E sont rachetables selon les dispositions de l'Article 49-8 de la Loi et les dispositions des Statuts.

L'/les Action(s) de Commandité et les Actions Ordinaires de Classe E sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000), par l'émission de cinq millions (5.000.000) de nouvelles Actions Ordinaires de Classe E, ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires de Classe E existantes, étant entendu que pour chaque Action Ordinaire de Classe E qui est émise, chaque investisseur souscrivant à des Actions Ordinaires de Classe E devront également payer six euros et quarante cents (EUR 6,40) par Action Ordinaire de Classe E sur le compte de prime d'émission de la Société;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

5.4. Les primes d'émissions disponibles seront librement distribuables conformément aux dispositions des présents Statuts et de la Loi. La Société aura un compte de prime d'émission commun à toutes les Classes d'Actions Ordinaires émises par la Société et distribuables aux Actionnaires souscrivant à l'une de ces Classes d'Actions Ordinaires.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par l'article 49-8 de la Loi et par les Statuts.

6.7 Rachat forcé aux Personnes Prohibées:

6.7.1 Si l'Actionnaire Commandité découvre à n'importe quel moment que des Actions Ordinaires sont détenues par une Personne Prohibée (telle que définie ci-dessous), seule ou en liaison avec une autre personne, directement ou indirectement, alors l'Actionnaire Commandité devra, dans la plus large mesure où la loi le permet, à sa discrétion et sans engager sa responsabilité, forcer le rachat des Actions Ordinaires à leur juste valeur alors applicable détenues par cette Personne Prohibée lors du paiement à cette Personne Prohibée d'un montant égal à soixante-quinze (75) pour cent de la juste valeur de son actionariat dans la Classe d'Actions Ordinaires concernée.

6.7.2 L'expression «Personne Prohibée» désigne toute personne, entreprise, association en participations ou société, si dans la conviction personnelle de l'Actionnaire Commandité, la détention d'Actions Ordinaires peut être préjudiciable aux intérêts des Actionnaires ou de la Société, s'il peut résulter en une violation d'une loi ou réglementation quelconque, luxembourgeoise ou autre, ou s'il en résulte que la Société pourrait être exposée à des désavantages d'ordre fiscal ou tout autre désavantage réglementaire, amendes ou pénalités qui n'auraient pas été encourus autrement; l'expression

«Personne Prohibée» comprend tout investisseur qui ne répond pas à la définition d'«Investisseurs Avertis», c'est-à-dire des investisseurs sophistiqués ayant acquis une certaine expérience dans l'investissement dans des produits similaires.

6.7.3 L'Actionnaire Commandité ne procédera à aucun rachat forcé d'Actions Ordinaires détenues par la Personne Prohibée à moins d'avoir adressé à cette personne Prohibée une notification écrite au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date de rachat forcé.

6.7.4 Au moment du rachat, la Personne Prohibée cessera d'être propriétaire de ces Actions Ordinaires.

6.7.5 Le paiement des produits du rachat à cette Personne Prohibée sera effectué lors de la liquidation de la Société. Néanmoins, ce paiement pourra être anticipé à la discrétion de l'Actionnaire Commandité. Dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité force le rachat d'Actions Ordinaires détenues par une Personne Prohibée, l'Actionnaire Commandité peut donner aux autres Actionnaires (autres que la Personne Prohibée) un droit d'acquérir pro rata les Actions Ordinaires de la Personne Prohibée à un prix égal à soixante-quinze (75) pour cent de la juste valeur de l'actionariat de la Personne Prohibée dans la Classe d'Actions Ordinaires concernée.

6.7.6 L'Actionnaire Commandité peut requérir de tout Actionnaire qu'il fournisse toutes les informations qu'il considère nécessaires pour déterminer si ce détenteur d'Actions Ordinaires est ou sera une Personne Prohibée.

6.7.7 Les taxes, commissions et autres frais encourus en lien avec le produit du rachat (y compris les taxes, commissions et frais encourus dans tous les pays dans lequel les Actions Ordinaires sont vendues) seront à la charge de la Personne Prohibée sous la forme de réduction des produits du rachat.

6.8 Autres Possibilités de Rachat Forcé:

6.8.1 Proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenues par chaque Actionnaire Commanditaire, l'Actionnaire Commandité peut, à sa discrétion absolue et en lien avec les distributions effectuées par la Société, dans la plus large mesure où la loi le permet, décider de forcer le rachat de tout ou partie des Actions Ordinaires en circulation dans la même Classe d'Actions Ordinaires. L'Actionnaire Commandité notifiera à chaque Actionnaire, conformément au principe d'égalité de traitement des Actionnaires, du nombre d'Actions Ordinaires et/ou des fractions de celles-ci qu'il envisage de racheter et du prix de rachat, selon le mode de calcul exposé ci-après.

6.8.2 Les Actions Ordinaires seront rachetées obligatoirement à la juste valeur par Action Ordinaire de la Classe concernée calculée à la dernière date d'évaluation. Le prix de rachat sera payé endéans les trente (30) jours ouvrables à compter de la date de rachat sur le compte bancaire désigné par l'Actionnaire concerné. Les Actions Ordinaires rachetées seront annulées concomitamment à ce paiement tout comme les certificats délivrés.

6.8.3 L'Actionnaire Commandité aura le droit, à sa seule discrétion, de satisfaire au paiement du prix de rachat en numéraire ou en nature, ou par une combinaison de ces deux moyens. Les Actionnaires, préalablement à la souscription d'Actions, reconnaîtront cette possibilité et consentiront spécifiquement à recevoir un remboursement en nature et ainsi qu'à ce que la nature et le type d'actifs à céder à un Actionnaire soit déterminé de manière équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires. L'évaluation utilisée pour ce paiement en nature sera confirmé par un rapport spécial d'un réviseur d'entreprise agréé. Les coûts de ces transactions seront à la charge du cessionnaire.

III. Gestion - Représentation

Art. 7 Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'Article 4.3. ne s'applique ou que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour Cause Légitime. L'expression «Cause Légitime» signifie la faute lourde ou intentionnelle ou dol, dans la décharge des obligations de l'Actionnaire Commandité en liaison avec la Société; ou l'insolvabilité, l'administration ou la faillite de l'Actionnaire Commandité; ou et dans la mesure applicable, dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité a contrevenu matériellement à ses obligations en vertu de ces Statuts et, si la violation est réparable, le fait de ne pas y remédier endéans les trente (30) jours ouvrables à compter du jour suivant la réception de la notification écrite décrivant la violation de manière détaillée, ordonnant à la partie concernée de remédier à la violation et mentionnant que le défaut de remédier à la violation entraînera la résiliation (aux fins de cette disposition une violation est réparable si le temps n'est pas un élément essentiel à l'exécution de l'obligation et si la partie concernée peut rapidement se conformer à l'obligation dans un délai de trente (30) jours).

7.2 L'Actionnaire Commandité peut être révoqué pour Cause Légitime par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée comme suit:

- (i) Le quorum sera égal à au moins cinquante pour cent (50%) des Actions Ordinaires présentes ou représentées.
- (ii) La résolution doit être passée avec deux tiers (2/3) des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés.

7.3 Suivant la démission ou la révocation de l'Actionnaire Commandité, un nouvel Actionnaire Commandité de la Société sera nommé par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires selon les règles de quorum et de majorité requises ci-dessus.

7.4 Dans l'hypothèse d'un changement d'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commandité cèdera ses Actions de Commandité ainsi que toutes ses Actions Ordinaires (le cas échéant) quelle qu'en soit la Classe, au nouvel actionnaire commandité de la Société. Le prix de vente pour la cession des Actions de Commandité et des Actions Ordinaires sera déterminé par l'Actionnaire Commandité et la personne qui sera désignée comme nouvel actionnaire commandité de la Société (aux fins du présent paragraphe, les Parties) ou, si les Parties ne parviennent pas à s'entendre pour déterminer

le prix de vente, celui-ci sera fixé par un tiers expert désigné par l'Assemblée Générale (tel que défini à l'Article 9.1 ci-dessous) délibérant sur la nomination d'un nouvel actionnaire commandité de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.6 A moins qu'une transaction touche aux opérations courantes de la Société et soit conclue dans des conditions normales, les transactions faites entre la Société et son Actionnaire Commandité présentant un conflit d'intérêt avec la Société sont seulement mentionnées dans le procès verbal conformément à l'Article 57 de la Loi.

7.7 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.8 L'Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs directeurs ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

7.9 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre directeur de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un directeur ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée des Actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et Droits de Vote.

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale). Suivant l'Article 111 de la Loi, aucune décision de l'Assemblée Générale ne sera valablement adoptée sans l'accord préalable de l'Actionnaire Commandité.

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 10. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de Vote.

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2 Sauf disposition contraire sous l'Article 10.4 ci-dessous, une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si cela est prévu pour les convocations, les Actionnaires Commanditaires désirant assister à une Assemblée générale doivent s'inscrire au moins trois (3) jours précédant la date de l'assemblée à l'endroit désigné à cette fin dans la convocation.

10.5 Dans la mesure où la loi le permet, une Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale.

10.6 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.7 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.8 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société au moins trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.9 Sauf disposition contraire sous l'Article 10.9 ci-dessous, les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.10 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Associé Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

10.11 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.

11.1 Conformément à l'Article 109 de la Loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) commissaires (ensemble le Conseil de Surveillance), conformément à l'Article 109 de la Loi, qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

11.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, auquel cas aucun Conseil de Surveillance ne sera nommé et les fonctions de celui-ci seront assurées par ce(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans pour les membres du Conseil de Surveillance, mais leur mandat peut être renouvelé.

11.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire commandité ou par l'un de ses membres.

11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Exercice social et Approbation des Comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, de l'Associé Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des Bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Associé Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Commandité, montrant que les fonds disponibles pour distribution sont suffisants;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise par l'Associé Commandité plus de deux (2) mois suivant la date à laquelle les comptes intérimaires mentionnés au point i) ci-dessus ont été établis; et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, prépare(nt) un rapport à l'Associé Commandité qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) Actions de Commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000).

Paris Luxembourg Participations S. à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-sept mille vingt-sept (27.027) Actions Ordinaires de Classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR

1) chacune, émises par la Société avec une prime d'émission égale à six euros et quarante cents (EUR 6,40), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingts cents (EUR 199.999,80), qui sera alloué comme suit:

vingt-sept mille vingt-sept euros (EUR 27.027) au compte de capital social nominal de la Société; et

cent soixante-douze mille neuf cent soixante-douze euros et quatre-vingts cents (EUR 172.972,80) au compte de prime d'émission de la Société.

Jacques Bouhet, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à seize mille huit cent quatre-vingt-onze (16,891) Actions Ordinaires de Classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises par la société avec une prime d'émission égale à six euros et quarante cents (EUR 6,40), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et quarante cents (EUR 124.993,40), qui sera alloué comme suit:

seize mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 16.891) au compte de capital social nominal de la Société; et

cent huit mille cent deux euros et quarante cents (EUR 108.102,40) au compte de prime d'émission de la Société.

René Grand, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille sept cent cinquante-six (6.756) Actions Ordinaires de Classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises par la société avec une prime d'émission égale à six euros et quarante cents (EUR 6,40), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante cents (EUR 49.994,40), qui sera alloué comme suit:

six mille sept cent cinquante-six euros (EUR 6.756) au compte de capital social nominal de la Société; et

quarante-trois mille deux cent trente-huit euros et quarante cents (EUR 43.238,40) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de trois cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt sept euros et soixante cents (EUR 375.987,60), est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire de blocage.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

Résolutions des Actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres du Conseil de Surveillance de la Société:

Alexandre Hamaide, consultant, né le 27 janvier 1980 à Paris, France et résidant au 34, rue du Docteur Blanche, 75016 Paris, France.

Emmanuel Limido, gérant, né le 5 janvier 1959 à Paris, France, et résidant au 36, Roland Way, London UK.

Jacques Bouhet, né le 6 juin 1942 à La Souterraine, France, et résidant au 6, place Henri Bergson, 75008 Paris, France.

René Grand, gérant, né le 4 juin 1949 à Genève, Suisse, et résidant au 3, chemin de Malagny-le-Lac, 1294 Genthod, Suisse.

2. Le siège social de la Société est établi au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Senningerberg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, date de naissance, état civil et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Suleman Chorfi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 novembre 2011. LAC/2011/52903. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011167389/814.

(110194408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Sodetour S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.147.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SODETOUR S. à r. l.
Jean-François FABRY / Denise FABRY
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011169219/12.

(110195788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Sofeco S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 46.843.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169220/10.

(110195900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Soliman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 67.878.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLIMAN S.A.
Régis DONATI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011169221/12.

(110196098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Soneparfi SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.554.

EXTRAIT

Il résulte de décisions prises lors d'une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société, en date du 17 novembre 2011, que:

Monsieur Ludovic Blettery, né le 1^{er} mars 1979, à Roanne, France, ayant son adresse professionnelle au 18, rue Robert Stümper, à L-2557 Luxembourg,

a été nommé en tant qu'administrateur B de la Société avec effet immédiat, et pour une durée expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Sont donc maintenant administrateurs de la Société:

- Monsieur Ashley James Mackie, administrateur A;
- Monsieur Adam Charles Mackie, administrateur A;
- Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur B;
- Monsieur, Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur B; et
- Monsieur Ludovic Blettery, administrateur B.

Pour extrait sincère et conforme
Soneparfi S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2011169222/24.

(110196597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Sovem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 7, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 23.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169223/10.

(110196197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Spaciof, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 61, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 85.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169224/9.

(110195871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Spanworx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue Rabatt.

R.C.S. Luxembourg B 98.620.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER
31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2011169225/14.

(110196092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Strasbourg-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 100.980.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privée de la société «STRASBOURG-IMMO S.A.», du 27 novembre 2011, que

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la prédite société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Manuel CARDOSO SIMOES, indépendant, demeurant à L-5850 Howald, 1 rue Sangenberg, de sa fonction d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 décembre 2011.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011169227/17.

(110195809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Springwell Holding S.à r.l.-SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.360.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011169226/9.
(110195794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Strategic Venture Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.384.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 décembre 2011

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Clariden Leu Trust (Schweiz) A.G., ayant son siège social Stampfenbachstrasse 5 à CH-8070 Zürich, et ce avec effet au 13 octobre 2011.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg ;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Clariden Leu Trust (Schweiz) A.G., ayant son siège social Stampfenbachstrasse 5 à CH-8070 Zürich de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, et nomme en remplacement Monsieur Gilles JACQUET, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011169228/27.

(110195935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Sublim Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 115.498.

Le bilan modifié au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace celui déposé le 29 novembre 2011 sous la référence L110188984.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011169229/13.

(110195790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Summerhill Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Manager A

Référence de publication: 2011169230/15.

(110196018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Swip Islamic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.425.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la Société en date du 10 novembre 2011

En date du 10 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Monsieur Andrew NOVEMBER de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 10 novembre 2011;

- de nommer Monsieur Robert Malcolm NAISH, né le 19 avril 1953 à West Bromwich, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 60, Morrison Street, EH3 8BE Edinburgh, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Michael LANGE
- Monsieur Roger Charles BARKER
- Monsieur Robert Malcolm NAISH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2011.

SWIP ISLAMIC SICAV
Signature

Référence de publication: 2011169232/23.

(110195797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

FYI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 165.071.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FYI Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at dms Corporate Services Ltd, P.O. Box 1344, 20 Genesis Close, dms House, Gand Cayman KY11108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-82837,

represented by Me Maryline Esteves, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 17 November 2011, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company FYI S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "FYI S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, claims, loans, loan participations, certificates of deposits and any other

securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the

Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or, as the case may be, the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall

affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of October at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st July of each year and ends on 30th June of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th June 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
FYI Ltd.	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

Class A Manager

- Mrs Nancy Gail Zimmerman, professionally residing at 500 Boylston Street, 17th Floor Boston, MA 02116, United States of America, born on 2 July 1963 in Chicago, Illinois, United States of America.

Class B Managers

- Mr Derek Delaney, professionally residing at Fitzwilliam Hall, Fitzwilliam Place, Dublin 2, Ireland, born on 10 December 1977 in Ciarrai/Kerry, Ireland.

- Mr Don Marvin Seymour, professionally residing at dms House, 20 Genesis Close, PO Box 1344 Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, born on 6 August 1968 in George Town, Grand Cayman.

- Mr Simon Barnes, professionally residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, born on 2 December 1962 in Liverpool, United Kingdom.

- Mrs Anne-Cécile Jourden-Vasseur, professionally residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, born on 4 April 1975 in Orléans, France.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30th June 2012.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FYI Ltd., une exempted company constituée aux Îles Cayman avec responsabilité limitée, ayant son siège social à dms Corporate Services Ltd, P.O. Box 1344, 20 Genesis Close, dms House, Gand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, inscrite auprès du Registrar of Companies des Îles Cayman sous numéro CR-82837,

représentée par Me Maryline Esteves, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 17 novembre 2011, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée FYI S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FYI S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des créances, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant

unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois d'octobre de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 30 juin.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
FYI Ltd.	20.000	20.000
Total	20.000	20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.200,

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

Gérant de classe A

- Madame Nancy Gail Zimmerman, résidant professionnellement au 500 Boylston Street, 17th Floor Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique, née le 2 juillet 1963 à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de classe B

- Monsieur Derek Delaney, résidant professionnellement au Fitzwilliam Hall, Fitzwilliam Place, Dublin, Irlande, né le 10 décembre 1977 à Ciarrai/Kerry, Irlande.

- Monsieur Don Marvin Seymour, résidant professionnellement au dms House, 20 Genesis Close, Grand Cayman PO Box 1344 KY1-1108, Iles Cayman, né le 6 août 1968 à George Town, Grand Cayman.

- Monsieur Simon Barnes, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni.

- Madame Anne-Cécile Jourden-Vasseur, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, née le 4 avril 1975 à Orléans, France.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 30 juin 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: M. ESTEVES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52260. Reçu soixante-quinze euros(75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167421/463.

(110194000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Theo Müller Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.100.

En date du 5 décembre 2011, l'associé unique de la Société a nommé comme gérants additionnels pour une durée indéterminée:

- M. Theo Müller junior ayant comme adresse le 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; et
- M. Pierre Henrik Bauwens ayant comme adresse le 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Pierre Henrik Bauwens;
- Volkhard Otto Mett;
- Theo Müller junior

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Theo Müller Group S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011169238/20.

(110195789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SXS Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 143.826.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169233/10.

(110196249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Sylvagri Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 69, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.179.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169234/11.

(110196304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Thalocea, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.978.

Résolution du Conseil de gérance du 30 novembre 2011

Le Conseil de gérance de la Société a pris la décision de nommer avec effet au 30 novembre 2011:

Madame Aline Pajolec, née le 29 janvier 1957 à Soissons, France, domiciliée professionnellement au 19, rue d'Antin, F-75022 Paris, en tant que gérant de type B de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169237/12.

(110195801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Tienna S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 156.314.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169239/10.

(110196590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Torun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.047.983,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.041.

EXTRAIT

En date du 1^{er} décembre 2011 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 8, rue Heine L-1720 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Référence de publication: 2011169240/14.

(110196479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Tourmaline Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 155.671.

EXTRAIT

En date du 1^{er} décembre 2011 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 8, rue Heine L-1720 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Référence de publication: 2011169241/14.

(110196478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Trude Ledosquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 241, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.203.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011169242/14.

(110195931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Tulip Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 109.780.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} décembre 2011 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 8, rue Heine L-1720 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Référence de publication: 2011169243/14.

(110196494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Taiga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2426 Luxembourg, 7, rue Marcel Reuland.

R.C.S. Luxembourg B 104.293.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169246/10.

(110196035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

TDR INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.296.

—
Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169247/9.

(110196055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

TDR INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.296.

—
Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169248/9.

(110196314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Techpro Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.222.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169249/9.

(110196256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Tescara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 73.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011169251/14.

(110196042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Green Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 165.074.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 4th of November.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rolling Hills S.à r.l., a private limited liability company, société à responsabilité limitée, organised under the laws of Luxembourg having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 149.256,

here represented by Mr. Philipp MÖSSNER, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate Name. The Company will have the name “Green Hills S.à r.l.” (hereafter the “Company”).

Art. 3. Corporate Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, and grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. Changes on Capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or, in case of plurality of shareholders, by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 21 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties Attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers, which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events Affecting the Company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders by a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not to be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board of his conflicting interest and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Written resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The single manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest and for the Company's benefit. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to shareholders fall within the competence of the single manager or the board of managers, as the case may be.

Art. 17. Delegation of Powers. The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the Managers. The single manager or the managers, as the case may be, assume, by reason of its/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it/them in the name of the Company.

Art. 20. Events Affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the Shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to its/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, subscribes all one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (the "Shares").

The appearing party declares to have fully paid the Shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder / Extraordinary General Meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder, as represented by its representative, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

1) The Company will be administered by the following manager as single manager for an undetermined period:

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.À R.L., a limited liability company, société à responsabilité limitée, organised under the laws of Luxembourg having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,400.- and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 79.709.

2) The address of the corporation is fixed at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the representative of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, well known by the undersigned notary, by his surname, first names, civil status and residence, and signed by the latter with undersigned notary.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Rolling Hills S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.256,

ici représentée par Philippe MÖSSNER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est établi une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après "La Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination: "Green Hills S.à r.l." (ci-après la "Société").

Art. 3. Objet social. La société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la société peut employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de tous titres et brevets, pour les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, ou autrement faire mettre en valeur ces titres et brevets, et accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière, qu'elle estimerait utiles à la réalisation de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de ses associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, le cas échéant.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément l'article 21 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux bénéfices et à l'actif de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comprend seulement un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, des associés.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou d'un des associés ne peuvent en aucun cas, pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les biens et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que moyennant l'application des conditions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associé(s) ou non associé(s), nommé(s) par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, pour une durée indéterminée.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils forment ensemble le conseil de gérance.

Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs à tout moment par une résolution de l'associé unique ou des associés à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe(nt) leur nombre, la durée de leur mandat et les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décide(nt) de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront assurées par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la Société et d'autres mandataires sociaux, tel qu'il estime approprié, lesquels ne doivent pas nécessairement être membres conseil de gérance.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés d'assister à la réunion peuvent désigner comme délégué un autre membre du conseil par courrier ou par fax pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés d'assister à la réunion peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un sujet soumis à l'approbation du conseil doit informer le conseil de son intérêt créant une situation de conflit et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil se rapportant aux intérêts en conflit.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale de l'associé (des associés), avant tout vote, le(s) associé(s) devra (devront) être informé(s) des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés de se réunir en personne, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les résolutions écrites signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Toutes les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par un gérant au moins. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société à son siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, confier la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent en outre conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 19. Responsabilité des gérants. Le gérant unique ou, le cas échéant, les gérants, ne contracte(nt) à raison de sa/ leur fonction, aucune obligation personnelle en relation avec des engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 20. Événements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collégiales ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la (des) résolution(s) à prendre doit être envoyé à chaque associé, et chaque associé vote par écrit.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est attribué à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l' (aux) associé(s) en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, dans le respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire.
3. La décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale extraordinaire des associés.
4. Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Il est fait référence à la Loi pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante, représentée de la manière indiquée ci-dessus, souscrit toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les «Parts Sociales»).

La partie comparante déclare avoir entièrement libéré les Parts Sociales par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, coûts, frais, et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique / Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les Statuts ont ainsi été établis, l'associé prénommé ci-avant, tel que représenté par son mandataire, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

- 1) La Société sera administrée par le gérant suivant en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée:

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

- 2) L'adresse de la Société est fixée au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, la présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du représentant de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Mössner, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011167443/353.

(110194073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Thistleford S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.151.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011169254/11.

(110196377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Thalis s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 9, Um Sand.

R.C.S. Luxembourg B 125.243.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169252/10.

(110196595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Thalis s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 9, Um Sand.

R.C.S. Luxembourg B 125.243.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169253/10.

(110196596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

TOP Center Mersch GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169259/10.

(110196166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Toronto Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.655.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169260/9.

(110195799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Il résulte du Conseil d'Administration du 30 juin 2011

Madame Brigitte Jakob, née le 30 janvier 1967 à Saarbarg (Allemagne), demeurant à In Eimert 2, 54439 Fisch - Allemagne, a été nommée délégué à la gestion journalière jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle 2012.

Référence de publication: 2011169261/10.

(110196606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Transbella Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 50.672.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011169262/9.
(110196605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Transport Dodion Bruno s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 5.
R.C.S. Luxembourg B 93.996.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169263/10.

(110196579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Trincar s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 2, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 97.203.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169264/10.

(110196588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Thistleford S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 94.151.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 17 novembre 2011 ont été prises les résolutions suivantes:

La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de sa fonction d'Administrateur et Administrateur-Délégué est acceptée.

A été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2011, Monsieur Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011169255/15.

(110196574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Brokerage Marketing Organizer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 125.157.

Les comptes annuels audités au 31/12/2010 de la société Brokerage Marketing Organizer Holding S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169320/11.

(110196406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.